

Salon du collectionneur

Du 12 Mai 2019 à Tourrettes 83440

salle du Coulet, Route de la Grande Bastide

Fiche inscription

Nom Prénom.....

N°.....Rue.....

CP.....Ville.....

Tél Email :.....

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE :

La table x 10€ =

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de : ARPAF

INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées

Soit par courrier à la secrétaire

Anne Simonet 637 route de Fréjus 83440 FAYENCE

Soit par email à contact@arpaf.org

J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

Je m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant la fin du salon

A _____ le

Signature

1) - Cette manifestation est organisée par l' ARPAF (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers)

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général dont le siège est à la Mairie de FAYENCE.

2) - Le salon se tiendra à la salle du Coulet route de la Grande Bastide 83440 Tourrettes

Accès le dimanche 12 Mai 2019 de 9h à 18 heures. L'entrée est gratuite pour les visiteurs

3) - L'installation des exposants se fera, le dimanche 12 Mai de 7 h à 9h. (L'installation des stands étant close à 9 h.) Par respect pour les visiteurs, nous vous remercions de ne pas quitter votre place avant 18 h.

4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 10.00 euros la table à l'intérieur de la salle. Selon la météo, des stands pourront être installés à l'extérieur. Prévoyez le garnissage des tables.

5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises (pas de nappes).

6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol, ou détérioration d'objets présentés par les exposants.

7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée, et les radios locales).

8) - Un service restauration (petit déjeuner, sandwich et plats le midi) et un bar seront à la disposition du public et des exposants dès 7 heures le dimanche matin.

9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.

10) - Les tables devront être libérées au plus tard pour 19 heures le dimanche soir afin de remettre tout le matériel en place.

11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint

12) - Etant donné les mesures de sécurités actuelles, les armes à feu et blanche ne seront pas autorisées.

Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés

- du chèque en règlement.

Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés

L'Assos a mis en place sur le site Internet le bulletin et le règlement www.arpaf.org